



S'engager durablement avec les obligations réelles environnementales



Témoignage de Jean-François

« Nous sommes propriétaires avec mon épouse de 9 hectares composés de bois, de champs, de zones humides et de cours d'eau. Nous sommes très sensibles à la biodiversité de notre propriété : elle est autour de nous, elle est fragile et nous sommes sensibles à son évolution. La majorité des Français se soucie de l'avenir de la planète : en 2019, l'ORE nous a permis de passer du discours à l'acte et de nous engager concrètement. Modestement, nous avons engagé notre propriété dans des obligations réelles environnementales et nous nous réjouissons, en qualité de citoyen, de participer à notre niveau à la préservation de la nature. Notre première réflexion fut de protéger ce qui existe.

Pour cela, nous avons besoin de professionnels pour faire un état des lieux de la biodiversité et d'aide pour apprendre à bien protéger notre terrain. Nous nous sommes tournés vers le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie avec qui nous sommes entendus sur nos engagements mutuels. L'obligation réelle environnementale nous a permis de définir quelles actions conduire pour restaurer et entretenir la biodiversité, selon le contexte et la nature du terrain, au cas par cas pour chaque parcelle. Nous avons choisi d'engager notre propriété pour 99 ans, car notre engagement n'a de sens pour nous que si nos actions de préservation durent le plus longtemps possible. »

« L'obligation réelle environnementale nous a permis de définir quelles actions conduire pour restaurer et entretenir la biodiversité, selon le contexte et la nature du terrain, au cas par cas pour chaque parcelle. Nous avons choisi d'engager notre propriété pour 99 ans, car notre engagement n'a de sens pour nous que si nos actions de préservation durent le plus longtemps possible »